

j'en conviens, on peut enfreindre cette disposition de maintes manières au cours d'une élection générale, mais à mon avis elle joue un rôle utile et il vaut mieux maintenir cette restriction, plutôt que de laisser la porte toute grande ouverte. J'abonde dans le sens de l'honorable député de Saskatoon (M. Wilson), quand il affirme que, faute de pareille disposition dans nos statuts, le candidat riche aurait sur le pauvre un avantage énorme.

Un candidat opulent, prodigue de son argent, pourrait louer tous les modes de transport et tous les automobiles des environs, cependant que son concurrent pauvre ne pourrait rivaliser avec lui, faute d'en pouvoir payer le prix. C'est une sauvegarde raisonnable.

L'hon. M. FIELDING: Il serait regrettable de supprimer cet article. Je me range à l'avis du solliciteur général intérimaire. J'ai parfois pensé que, s'il était possible de formuler une disposition sensée, il serait peut-être possible d'allouer à chaque bureau de scrutin un certain nombre d'attelages, proportionné au nombre des électeurs. Par un moyen de ce genre on pourrait peut-être faire disparaître cet abus. Toutefois je n'ai aucune proposition à soumettre en ce sens; mais j'en conviens, si regrettable que soit la situation actuelle, elle serait encore plus déplorable, en l'absence de toute restriction. Je souscris à cet article, encore que je préférerais une modification quelconque, si je pouvais lui donner une forme convenable.

M. SEXSMITH: Je me range à l'avis l'honorable député de Saskatoon (M. Wilson) lorsqu'il affirme que ce serait rétrograder que d'éliminer cet article. Mes collègues qui ont fait trois ou quatre campagnes électorales le savent parfaitement, en l'absence de pareil article, le riche aurait carte blanche, et pourrait louer tous les automobiles et les voitures de louage de la municipalité. Pendant la dernière élection quelques-uns d'entre nous ont constaté que certains individus se sont empressés de louer toutes les salles publiques et de se rendre ainsi maîtres de la situation, parce qu'ils avaient de l'argent à pleines mains. J'avais espéré que ce bill irait encore plus loin. Je voudrais qu'il soit absolument illégal pour tout homme de verser de l'argent dans la caisse électorale. A mon avis, en déclarant illégaux pareils versements à la caisse électorale, en abolissant le dépôt et en laissant le champ libre,—loyalement, sans faveurs—ni passe-droit—nous ferions encore mieux que de tenter d'entourer une élection de pareilles sauvegardes. En ce faisant, on rend encore plus difficile la

tâche qu'entreprend le citoyen ordinaire lorsqu'il veut, comme il en a le droit, poser sa candidature pour le Parlement fédéral. J'espère qu'avant la clôture de ce débat, les honorables députés donneront leur sérieuse considération à cet article ainsi qu'aux autres dispositions. Quant au dépôt de 200 dollars, je l'abolirais et je déclarerais illégale toute contribution à la caisse électorale, soit de la part de tout individu, soit par l'entremise d'une corporation.

Ce sont ces pratiques qui engendrent la corruption. S'il n'y avait pas de fonds électoraux il y aurait très peu de corruption.

M. JACOBS: Et le parti des agriculteurs?

M. SEXSMITH: Il se trouvera exactement dans la même position que les autres partis. Ils n'iront plus de porte en porte en tendant le chapeau pour recueillir de l'argent. C'est honteux. Quand les journaux annoncent des organisations et quand vous les voyez aussitôt établir, agir comme elles l'ont fait dans cette province pendant la dernière campagne électorale et comme je sais qu'elles font dans l'Ouest, en s'en allant de porte en porte solliciter de l'argent pour payer les dépenses de la campagne, je répète que c'est une honte.

M. CLARK (Red-Deer): Comment voudriez-vous recevoir l'argent—derrière la porte?

M. SEXSMITH: Non, je ne prendrais pas d'argent comme tout honnête homme et je n'essayerais pas de corrompre les électeurs. Je traiterais les électeurs en citoyens honnêtes et je leur demanderais de voter pour le candidat qui représente leurs idées. Je préférerais faire une élection qui ne coûterait pas un dollar et où un journal ne pourrait pas vous extraire \$200 ou \$300 pour imprimer quelques affiches qui annoncent une assemblée. Ce sont ces méthodes qui engendrent la corruption et nous siégeons ici pour voter des lois qui l'excoitent et l'entretiennent. Au nom du Ciel arrangeons ce bill de telle façon qu'il supprime la corruption dans les élections, qu'elle vienne du parti agraire ou de tout autre parti.

M. HALBERT: Comme il a été fait mention du parti des agriculteurs, je tiens à dire à l'honorable député (M. Sexsmith) qu'il se fourvoie absolument.

M. SEXSMITH: Dans quel sens?

M. HALBERT: Nous n'allons pas de porte en porte mendier des souscriptions.

M. SEXSMITH: Je vous demande pardon; on l'a fait dans ma propre circonscription.